

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 NOVEMBRE 2017 (2)

Province de Québec
Municipalité de Saint-Thomas

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le mercredi 29 novembre 2017 à 20h15 à la mairie située au 1240, Route 158, à Saint-Thomas.

Sont présents M. Marc Corriveau, Maire, les conseillères et les conseillers suivants : M^{mes} Marie Ouellette, Agnès Derouin et Geneviève Henry, MM. André Champagne, Maurice Marchand et Jacques Robitaille.

Les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20h15 par M. Marc Corriveau, Maire. La directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité, assiste à la séance et dresse le procès-verbal.

Tous les membres du conseil municipal ont renoncé à l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire et tous les membres du conseil municipal présents ont accepté la tenue de la présente séance extraordinaire.

ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION

M. Marc Corriveau, Maire, fait lecture de l'avis de convocation.

Les sujets suivants sont à l'ordre du jour :

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Accepter l'offre de services de Gilles Malo inc., entrepreneur général – Salle Saint-Joseph
3. Période de questions
4. Levée de la séance

RÉSOLUTION No 383-2017

ACCEPTER L'OFFRE DE SERVICES DE GILLES MALO INC., ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

Attendu qu'il y a eu une infiltration d'eau majeure dans les toilettes des hommes en date du 29 octobre 2017;

Attendu que ce genre de problème est récurrent;

Attendu qu'il y a eu, déjà, des infiltrations d'eau dans le vestiaire, dans les toilettes des femmes et dans la cuisine;

Attendu que la Municipalité a décidé de demander à M. Éric Goyet, de Gilles Malo inc., entrepreneur général, de faire un état de la situation pour nous soumettre une offre de services afin de corriger les problèmes d'infiltration d'eau à la salle Saint-Joseph;

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 NOVEMBRE 2017 (2)

Attendu que M. Éric Goyet, de Gilles Malo inc., entrepreneur général, a soumis une offre de service au montant de 19,274.20\$ plus taxes en date du 29 novembre 2017 dans le but de remédier aux problèmes;

Par conséquent, il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accorde le contrat de réfection de la salle Saint-Joseph (dégâts d'eau) à Gilles Malo inc., entrepreneur général, au montant de 19,274.20\$ plus taxes.

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION No 384-2017

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par Mme Agnès Derouin et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 8h20.

M. Marc Corriveau
Maire

Mme Danielle Lambert B.A.A.
Directrice générale et sec.-très.